

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2026

Séance ordinaire du **31 mars 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. GRUBER Robin
Présents : 14 Date de convocation : 24 mars 2026
Absent(s) : 1
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRUBER Robin - JEAN Howard
JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent
OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Denis
URBAN Dorothée - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : Mme GRAUFEL Mélanie

1. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 a été transmis aux conseillers le 24 mars 2026.

L'article L.2121-15 du CGCT prévoit que le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires de séance puis arrêté au commencement de la séance suivante. Il est ensuite signé par le maire et le ou les secrétaires.

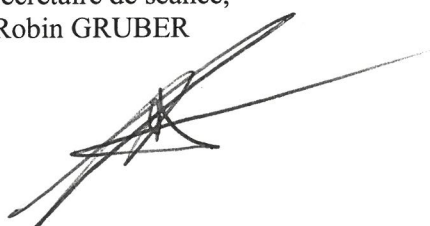
Des élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2026, donnant lieu à un changement d'équipe municipale, partiellement renouvelée à Innenheim.

L'application de cette règle lors du renouvellement du conseil municipal fait débat même au sein de l'Etat et de l'AMF et est controversée quant à savoir si les nouveaux membres élus peuvent ou non approuver un procès-verbal d'une séance à laquelle ils n'ont pas assisté.

En conséquence, sur les instructions de la Sous-Préfecture de Sélestat, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 n'a pas à être approuvé par les nouveaux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2026 et le secrétaire de séance de la présente séance est chargé d'arrêter ce procès-verbal à la date de ce jour.

Le secrétaire de séance,
M. Robin GRUBER



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 15 avril 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le **16 AVR. 2026**